



Antony, le 26 juin 2025

AIDE à l'ANIMATION et AIDE AUX DEVOIRS
Des élèves de l'école Sainte-Marie

Accord de partenariat entre :

- Le responsable légal de l'élève (nom et prénom) :
- L'élève (nom et prénom) :
- Madame Bérengère Verny, Préfet de la Vie Lycéenne
- Monsieur Cirillo, Directeur de l'école

Origine de la convention :

La volonté exprimée de la direction de l'école Sainte-Marie et de l'association *Conseil des Elèves de Sainte-Marie* de développer une animation et un encadrement renforcé pendant le créneau horaire de la garderie (l'emploi du temps étant prévu en conséquence) est à l'origine du présent accord. La présence dans l'Institution de lycéens volontaires nous a amené à envisager un rapprochement des ressources et des horaires. Les lycéens volontaires sont les « aides » des éducateurs titulaires, dans le cadre des projets solidaires et associatifs du *Conseil des Elèves de Sainte-Marie*.

Cela représente pour le lycéen :

- **Un intérêt personnel** : Entrer dans une forme de « vie active » c'est faire quelques pas dans le monde du travail pour tester ses réactions.
- **Un apprentissage et une expérience d'animation** d'enfants. C'est également une mention sur le dossier scolaire et sur le curriculum vitae, preuve d'une capacité vérifiée à mettre en œuvre des qualités personnelles au service d'un projet.
- **Un engagement personnel au service d'autrui**, forme de don de soi.

Modalités pratiques :

Seuls les élèves volontaires ayant un emploi du temps les rendant disponibles pour le temps de garderie et d'étude (16h30 à 18h30) peuvent s'engager dans cette action. Ils seront affectés en fonction de l'éducateur qu'ils accompagneront dans une salle de classe ou dans la garderie de l'école, 21 bis rue Auguste Mounié – 92160 Antony.

L'intervention aura lieu pour chaque élève volontaire UN JOUR PAR SEMAINE hors vacances scolaires pour l'année 2025-2026. L'engagement est annuel ; cependant il pourra être interrompu à la fin d'un trimestre sur proposition écrite argumentée.

Fait en quatre exemplaires

Le responsable légal * Nom et prénom
(* signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

L'élève * Nom et prénom

B. Verny, Préfet de la Vie Lycéenne

M. Cirillo, Directeur de l'école